

Table des matières

<i>Avant-propos</i>	1
<i>Table des matières</i>	2
<i>Introduction</i>	3
<i>1. Mandat et possibilités futures</i>	4
<i>2. Gouvernance</i>	6
<i>3. Intérêt public de la population canadienne</i>	8
<i>4. Participation du public (entendre les citoyens)</i>	9
<i>Conclusion</i>	11
<i>Recommandations</i>	12
<i>ANNEXE 1</i>	13

Introduction

Le ministre des Ressources naturelles a mis sur pied un comité d'experts ayant pour mandat d'effectuer un examen ciblé de la structure, du rôle et du mandat de l'ONÉ en vertu de la Loi sur l'Office national de l'énergie (ONÉ). Il a demandé que le comité tienne compte des facteurs, tels que la transition en cours vers une économie à faibles émissions de carbone conformément aux engagements du Canada relativement aux changements climatiques.¹

Considérer le réchauffement climatique et ses dérèglements est primordial et il est appréciable qu'il fasse partie du mandat. Cependant, nous constatons que trois des cinq membres du Comité d'experts entretiennent des liens avec l'industrie gazière et pétrolière alors que cette industrie génère des quantités impressionnantes de gaz à effet de serre (GES) au pays. Brenda Kenny est l'ancienne présidente de l'Association canadienne des pipelines d'énergie; Hélène Lauzon est présidente du Conseil patronal de l'environnement du Québec dont la mission est de représenter le secteur d'affaires et, Gary Merasty est actuellement membre du conseil d'administration de la Canada West Foundation (CWF). La CWF regroupe entre autres, des fabricants de pipelines et plusieurs entreprises pétrolières et gazières (p. ex. TransCanada et Enbridge).² La CWF a plaidé en faveur de projets de pipelines comme Trans Mountain, KeystONÉXL et Northern Gateway.³ Étant donnée l'accointance de certains membres du *comité d'experts* (la majorité) avec l'industrie pétrolière et gazière, sauront-ils refléter dans leur analyse et dans leurs choix des orientations comme celles que nous préconisons et surtout sauront-ils écarter les intérêts qu'ils ont défendus antérieurement comme ceux de l'industrie avec laquelle ils sont toujours en lien? Peut-on vraiment croire que le comité sera neutre et qu'il tiendra compte de tous les faits, incluant la réalité climatique telle qu'elle se présente sous la loupe de la science?

En produisant ce court mémoire, nous désirons contribuer à enrichir la réflexion d'un comité d'experts *impartial*. Nous avons choisi de cibler quelques-uns des sujets suggérés dans le document d'examen de l'ONÉ: mandat et possibilités futures; gouvernance; intérêt public de la population canadienne et participation du public.

¹ Gouvernement du Canada, Modernisation de l'Office national de l'énergie, le Comité d'experts. <http://www.modernisation-ONÉ.ca/documents-de-travail>

² Radio-Canada, 8 novembre 2016. <http://ici.radio-canada.ca/nouvelle/813602/comite-reforme-office-national-energie-pipelines-petrolieres>

³ idem

Recommandations

- 1. Cesser immédiatement l'évaluation du projet Énergie-Est et de tout autre grand projet tant que la réforme de l'ONÉ n'est pas complétée.*
- 2. Revoir le mandat de l'ONÉ en fonction de l'urgence climatique et faire en sorte que les évaluations autant stratégique que les évaluations de projets soient assujetties au développement durable et à la protection de l'environnement.*
- 3. Mettre en place les moyens requis pour que les responsabilités de l'ONÉ (ou l'organisme qui reprendra son mandat) soient assumées de façon neutre, indépendante et transparente.*
- 4. S'assurer que tout processus d'évaluation repose sur des bases scientifiques et soit appliqué selon un processus rigoureux (incluant le principe de précaution), complet et global.*
- 5. Soumettre tout grand projet (seuil à définir) à l'approbation des 2 niveaux de gouvernement, provincial et fédéral suivant un vote libre et secret des députés.*
- 6. Intégrer le concept de bien commun à la définition de l'intérêt public, en appliquer les principes et tenir compte de l'acceptabilité sociale dans l'évaluation des projets.*
- 7. S'assurer de la participation citoyenne dans l'évaluation des projets et la faciliter (retirer l'article 55.2 de la Loi sur l'ONÉ).*
- 8. Exiger que les demandeurs soumettent leur projet et la documentation dans les 2 langues officielles, lorsque requis par une province.*

Office national de l'énergie
Madame Sheri Young, secrétaire de l'ONÉ
517, Dixième Avenue S.-O.
Calgary (Alberta)
T2R 0A8

23 mars 2017

Objet : Appui de la demande d'enquête publique telle que formulée par l'AQLPA

Mme Young,

Le mouvement citoyen *Alerte pétrole Rive-Sud* appuie la demande d'enquête publique que l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA) a fait parvenir à l'Office national de l'énergie (ONÉ). Cet appui se situe dans le contexte de la récusation des trois commissaires et du président de l'ONÉ, relié dans un premier temps à la négation et, dans un deuxième temps, à l'aveu de l'ONÉ reconnaissant qu'il y a eu des rencontres privées entre M. Jean Charest engagé par TransCanada pour le projet Énergie-Est et plusieurs personnes dont les commissaires de l'ONÉ.

Au-delà des récusations des trois commissaires et du président de l'ONÉ, toute cette affaire est symptomatique des problèmes profonds au sein de l'ONÉ. Les éléments dont nous disposons laissent croire qu'il y aurait eu des infractions graves au code de conduite des employés de l'ONÉ, dont celle d'avoir tenu des discussions avec un tiers, partie prenante du dossier, puisque rémunéré par le promoteur dudit projet.

Cette demande d'enquête de l'AQLPA, portée par l'avocat, M. Dominique Neuman, dans la lettre adressée à l'ONÉ en date du 11 août 2016 est restée sans réponse satisfaisante. Sans reprendre tous les éléments de la lettre que vous avez reçue, nous demandons à l'instar de l'AQLPA que tous les documents en lien avec ces rencontres soient rendus publics et qu'il y ait une enquête publique afin que toutes les personnes impliquées dans ces rencontres soient interrogées et contre-interrogées.

La gravité de la situation et la façon dont cette crise a été gérée nous amènent à demander une enquête indépendante, objective et transparente telle que formulée par l'AQLPA. Avec une telle enquête, nous serons à mieux de saisir comment la structure et les réseaux d'influence de l'ONÉ ont pu permettre ces dérives importantes. Cela servira à amener des correctifs majeurs à cette institution canadienne. N'est-il pas logique qu'avant d'entreprendre la «réforme» de l'ONÉ, il faille poser un diagnostic complet de ce qui est arrivé lors de ces rencontres en porte-à-faux. Il y va de la crédibilité et de la transparence de votre organisme face aux Canadiens!

Nous ajoutons notre voix aux nombreuses autres affirmant que l'évaluation du projet Énergie-Est ne doit reprendre qu'une fois l'enquête complétée ainsi que les processus de réforme de l'ONÉ (ou de l'organisme qui le remplacera), incluant les évaluations environnementales fédérales.

Je vous prie d'agréer, Madame, mes salutations distinguées.

André Lafrance porte-parole du mouvement citoyen *Alerte Pétrole Rive-Sud*
info@alertepetrolierivesud.org www.alertepetrolierivesud.org

c. c. L'honorable Jim Carr, ministre des Ressources naturelles